



Politique & Citoyenneté

AFFAIRE BENALLA

La Macronie n'aime pas que le Sénat fasse son travail

En décidant de transmettre à la justice les dossiers de collaborateurs de l'Élysée mis en cause, la Haute Assemblée a déclenché la colère de la majorité et de l'exécutif, qui multiplient les coups bas en dénonçant un coup politique.

Dans une France qui vit une crise démocratique profonde, la décision prise par une institution aussi décriée que le Sénat sonne singulièrement. Et assainit un peu l'air vicié de la Macronie. En décidant jeudi de transmettre au parquet les cas d'Alexandre Benalla, Vincent Crase, Alexis Kohler, Patrick Strzoda et celui du général Lavergne suite aux conclusions de la commission d'enquête de la Haute Assemblée, le bureau du Sénat a témoigné « de la souveraineté et de la liberté de cette assemblée », se réjouit Éric Bocquet, sénateur PCF et membre dudit bureau. Une décision qui intervient au lendemain de nouvelles procédures judiciaires à l'encontre d'Alexandre Benalla. L'ex-collaborateur d'Emmanuel Macron était en effet convoqué mercredi au tribunal de grande instance de Paris. Il en est ressorti avec une nouvelle mise en examen pour « port et détention non autorisés d'armes de catégorie B » dans l'affaire du selfie le montrant avec une arme à feu et pour « immixtion dans l'exercice d'une fonction publique » et « violences volontaires en réunion sans incapacité » dans celle de l'interpellation violente du 1^{er} Mai dernier.

Pour Gérard Larcher, il s'agit « du droit, rien que le droit, tout le droit »

L'affaire continue donc d'éclabousser l'exécutif, qui ne s'attendait sans doute pas à ce que le Sénat, où les parlementaires

LR sont majoritaires, aille au bout de sa procédure. Les signalements constituent d'ailleurs un précédent puisque le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron en personne, Patrick Strzoda, ainsi que Vincent Crase, chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, sont tous les deux soupçonnés de faux témoignages, alors qu'ils se sont exprimés « sous serment (...) devant la commission des Lois investie des prérogatives attribuées aux commissions d'enquête », précise le bureau du Sénat dans un communiqué. Le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, et le général Lionel Lavergne, chef du groupe de sécurité de la présidence, figurent quant à eux parmi les collaborateurs d'Emmanuel Macron dont les déclarations seront transmises au parquet. Des décisions qui ont immédiatement déclenché l'ire de la sphère macronienne. Le délégué général de la République en marche (LaREM), Stanislas Guerini, a même dénoncé « un procès politique » du Sénat « contre l'Élysée », suivi par le chef de file des sénateurs LaREM, François Patriat, qui y voit une « volonté manifeste d'une alliance des socialistes et des "Républicains" de mettre à mal l'exécutif et de se venger d'une défaite électorale qu'ils n'ont jamais acceptée ». Hervé Marseille, président du groupe centriste au Sénat, leur a emboîté le pas, esti-



mant que mettre en cause « un certain nombre de responsables au plus haut niveau de l'État (...) allait trop loin », tout en admettant que « ça a été l'honneur du Sénat que de contrôler l'exécutif comme l'a fait la commission d'enquête ». Un bras de fer qui s'est durci au cours de la journée de jeudi, puisque alors que le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) a rappelé que la commission d'enquête sénatoriale n'était « pas dans une question politique » mais agissait « dans le cadre de la Constitution », le président (LaREM) de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a annulé dans la foulée sa présence à la conférence commune avec le président du Sénat, Gérard Larcher, prévue le 22 mars à Sciences-Po Lille. Et même si ce dernier a précisé, suite à la décision du bureau de la Haute Assemblée, n'être « en guerre contre personne » et qu'il s'agissait « du droit, rien que le droit, tout le droit », cela n'a pas suffi à calmer la colère de l'exécutif puisque le premier ministre a « décidé de ne pas aller » jeudi aux questions au gouvernement au Sénat, en signe de désaccord avec la décision de son bureau, jugée comme un acte « politiquement bas et moralement très grave » par le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux. Alors que la majorité aurait pu saluer le rôle de la chambre haute et son indépendance, afin de redonner confiance dans des instances démocratiques discréditées, elle a choisi de jeter de l'huile sur le feu, comme en témoignent les propos de la députée Aurore Bergé, pour qui les institutions ont carrément été « détournées au profit d'un procès politique ». C'est le « droit et le devoir » du Sénat d'avoir saisi la justice, a répliqué le sénateur PCF Fabien Gay, « tout le reste n'est que commentaires et gesticulations ». ●

OLIVIER MORIN

« C'est le "droit et le devoir" du Sénat d'avoir saisi la justice. »

FABIEN GAY
SÉNATEUR PCF



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Dans son rapport rendu le 20 février, la commission d'enquête de la Haute Assemblée pointait des « dysfonctionnements majeurs » au sommet de l'État. Bertrand Guay/AFP